

Page : 1/12

Date d'impression : 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic
- · UFI: DQ90-C0RX-V00Y-KEAA
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.
- · Emploi de la substance / de la préparation Détergent pour l'extérieur de véhicules
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939 BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management.de@karcher.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- 2.2 Eléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/12

Date d'impression : 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Polyamine à modification anionique

hydroxyde de potassium

hydroxyde de sodium

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description**: Produit de nettoyage.

· Com	posant	ts dan	igereux:	:
-------	--------	--------	----------	---

CAS: 102-71-6	triéthanolamine
EINECS: 203-049-8	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions
Reg.nr.: 01-2119486482-31-0002	communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

(suite page 3)

5-10%

- BE



Page : 3/12

Date d'impression: 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

Eye Dam. 1, H318;			(suite de la page
EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8 Reg.nr.: 01-2119487136-33-xxxx Reg.nr.: 01-2119487136-33-xxxx Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ♠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 % Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx Numéro index: 607-620-00-6 Reg.nr.: 01-2119519239-36-XXXX Reg.nr.: 01-2119519239-36-XXXX Net. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ♠ Acute Tox. 4, H302 Numéro index: 01-2119457892-27-xxxx Net. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ♠ Acute Tox. 4, H302 Numéro index: 01-2119487136-33-xxxx Numéro index: 607-620-00-6 Reg.nr.: 01-2119519239-36-XXXX Net. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ♠ Acute Tox. 4, H3014; ♠ Acute Tox. 4, H3014; ♠ Acute Tox. 4, H3018 Numéro index: 607-620-00-6 Reg.nr.: 01-2119519239-36-XXXX		L	5-10%
EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx Skin Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 % CAS: 5064-31-3 EINECS: 225-768-6 Numéro index: 607-620-00-6 Reg.nr.: 01-2119519239-36-XXXX Nitrilotriacétate de trisodium Carc. 2, H351; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Carc. 2; H351: C ≥ 5 %	EINECS: 215-181-3 Numéro index: 019-002-00-8	 Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314;	≥2-<5%
EINECS: 225-768-6 Numéro index: 607-620-00-6 Reg.nr.: 01-2119519239-36-XXXX Carc. 2, H351; ♠ Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Carc. 2; H351: C ≥ 5 %	EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %	≥0,5-<19
Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	EINECS: 225-768-6 Numéro index: 607-620-00-6	Carc. 2, H351; Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Carc. 2; H351: C ≥ 5 %	0,1-1%
	Règlement (CE) No 648/2004	relatif aux détergents / Étiquetage du contenu	·

agents de surface amphotères, TRISODIUM NTA

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Remarques générales : Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Page : 4/12

Date d'impression : 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine

(suite page 5)



Page : 5/12

Date d'impression : 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

(suite de la page 4)

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

	omposants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : 2-71-6 triéthanolamine	
	Valeur à long terme: 5 mg/m³	
1310	10-58-3 hydroxyde de potassium	
	Valeur momentanée: 2 mg/m³ M;	
1310	10-73-2 hydroxyde de sodium	
	Valeur momentanée: 2 mg/m³ M;	

· DNEL

1310-73-2 hydroxyde de sodium

	<i>,</i>	,
Inhalatoire	DNEL	1 mg/m3 (employé)
		1 mg/m3 (consommateur)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Filtre A/P2.

Protection des mains :



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 6)



Page : 6/12

Date d'impression : 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

(suite de la page 5)

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physiqueCouleur :Liquidebleu

Odeur : spécifique au produitSeuil olfactif: Non déterminé.

 \cdot Point de fusion : -4 $^{\circ}$ C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non déterminé
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:
 supérieure:
 Point d'éclair
 Température d'inflammation:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.
 non applicable
 pas applicable
 Non déterminé.

pH à 20 °C 13,1 valeur du pH 1 %: 10-11

Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé.

dynamique à 20 °C: 9 mPas

· Solubilité

' l'eau : entièrement miscible
 ' Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
 ' Pression de vapeur : entièrement miscible
 Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative.
 Densité de vapeur:
 Densité de vapeur relative
 Caractéristiques des particules
 1,091 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.
 Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme : liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 7)



Page: 7/12

Date d'impression : 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

	(suite de la page 6)
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger	
physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

Corrode l'aluminium

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Ne convient pas aux substances sensitives aux alkalis.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

- BE



Page: 8/12

Date d'impression: 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aique : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs L	· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :			
102-71-6 t	102-71-6 triéthanolamine			
Oral	LD50	6400 mg/kg (Rat) (OECD 401)		
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (can) (OECD 402)		
1310-58-3	1310-58-3 hydroxyde de potassium			
Oral	Oral LD50 333 mg/kg (Rat)			
5064-31-3	5064-31-3 nitrilotriacétate de trisodium			
Oral	LD50	1470 mg/kg (Rat)		
Dermique	LD50	>10000 mg/kg (can)		

- · Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- · des yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :		
102-71-6 triéthanola	ımine	
LC50/96 h	>10000 mg/l (Pimephales promelas)	
EC50/48 h (statique)	609,88 mg/l (Ceriodaphnia dubia)	
NOEC	16 mg/l /21 d (F15)	
1310-58-3 hydroxyd	e de potassium	
LC50/96 h	80 mg/l (Gambusia affinis)	
	165 mg/l (Poecilia reticulata)	
	(suite page 9)	



Page : 9/12

Date d'impression : 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

40,4 mg/l (Ceriodaphnia dubia)

EC50/15 min | 22 mg/l (Photobacterium phosphoreum)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les formateurs de complexes organiques contenus atteignent un taux d'élimination DOC de 80% (correspondant au N°406 de l'annexe "Méthodes d'analyses et de mesures") et répondent, ainsi, aux exigences plus sévères de l'annexe 49 de la nouvelle directive pour les eaux résiduaires.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 10)



Page : 10/12

Date d'impression : 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

(suite de la page 9)

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1814
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · **ADR** 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
- · IMDG, IATA POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 8 (C5) Matières corrosives.

· Étiquette 8

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label

14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler: 80 · No EMS: F-A.S-B

· Segregation groups (SGG18) Alkalis

· Stowage Category A

(suite page 11)



Page : 11/12

Date d'impression : 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

	(suite de la page 10)
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
14.7 Transport maritime en vrac conforméme	nt
aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E1
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	Е
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1814 POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION, 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · Prescriptions nationales :
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 12)



Page : 12/12

(suite de la page 11)

Date d'impression : 13.06.2025 Numéro de version 10 (remplace la version 9) Révision: 05.03.2025

Nom du produit VehiclePro Détergent pour jantes, alcalin RM 801 Classic

H332 Nocif par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux D'après les données d'essais

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au

règlement (CE) n° 1272/2008.

· Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Numéro de la version précédente: 9

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0.011-345.0 RM 801/9 2.816

BE